

CHARTRE DU BASKETTEUR ET DES PARENTS

PARTICIPER A LA VIE DU CLUB

- Venir encourager chacune des équipes
- Participer de façon régulière au transport et à la préparation des goûters
- Participer aux actions et manifestations organisées par le club :
 - * par une aide à l'organisation
 - * par la présence.
- Ne pas oublier que le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club toutes catégories confondues.

APPORTER SA CONTRIBUTION AU BON FONCTIONNEMENT DU CLUB

- Savoir donner de son temps pour assurer les convocations de table de marque et d'arbitrage.
- Mettre ses compétences professionnelles au service du club : secrétariat, rédaction d'articles, comptabilité, internet, photographie, informatique, sponsoring.

RESPECTER LES REGLES DE VIE DU CLUB

- Prévenir en cas d'absence aux entraînements ou aux matchs.
- Respecter les horaires.
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix.
- S'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser son enfant dans la salle.
- Respecter et ranger le matériel et les équipements
- Respecter les décisions du bureau
- Chaque entraîneur est responsable des tenues de son équipe.

- ☞ Se conformer aux règles du jeu.
- ☞ Respecter les décisions de l'arbitre
- ☞ Refuser toute forme de violence.
- ☞ Être maître de soi en toute circonstance.
- ☞ Être exemplaire, généreux, tolérant.
- ☞ Donner une image positive du club sur et en dehors du terrain.

- ☞ Ne pas oublier que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent de leur temps et mettent leurs compétences au service du club.
- ☞ Ne pas oublier que joueurs, arbitres, entraîneurs, tout le monde a droit à l'erreur.
- ☞ Ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer le bon exemple à leurs enfants.
- ☞ Ne pas oublier que tout comportement antisportif, sanctionné par un arbitre, se traduit par une amende au club.

LES SANCTIONS

1 – LE NON RESPECT DES REGLES DE PARTICIPATION ET DE FAIR PLAY ENTRAINERA DES SANCTIONS FINANCIERES ET EDUCATIVES ;

2 – LES FAUTES TECHNIQUES OU DISQUALIFIANTES POUR TOUT LICENCIE SERONT SANCTIONNEES COMME SUIT :

- ☞ **1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} faute technique ou disqualifiante sans rapport** : Paiement de l'amende selon facturation du comité 47, de la ligue NAQ ou de la FFBB + match de jeunes à arbitrer ou table de marque.

- ☞ **Toute amende pour ouverture de dossier de discipline suite à faute T ou D** sera à la charge du licencié

3 – TOUT JOUEUR REFUSANT LES SANCTIONS SPORTIVES OU FINANCIERES SERA SUSPENDU PAR LA COMMISSION « COMPORTEMENT SPORTIF » JUSQU'AU RESPECT DE CES SANCTIONS (remboursement de l'amende).

Date, Nom et signature du licencié
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Date et signature de son représentant légal
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)